



Hébergement de Stabilisation

Jeunes 18-25 ans

Bilan d'activité 2024

SIÈGE SOCIAL

Association Le Lien
2 rue Lataste - 33500 Libourne
Tél. 05 57 51 19 25

Mail : contact@assolelien.fr
Site internet : <https://assolelien.fr/>
SIRET : 352 096 549 000 22

LE SERVICE STABILISATION JEUNES

Les bénéficiaires

Jeunes âgés de 18 à 25 ans, en situation d'urgence.

L'admission

- Orientation via le Service Intégré d'Accueil et d'Orientation Urgence, les prescripteurs doivent envoyer une demande écrite à :
a.brezard@caio-bordeaux.fr
- Accueil contractualisé pour 3 mois, renouvelable si le jeune s'est inscrit dans des démarches concrètes d'insertion, pour éviter une rupture de parcours.
- Entretien de présentation du service et d'évaluation sur les capacités du jeune à vivre en semi-collectivité (avec la directrice adjointe et la monitrice éducatrice).

Les missions et prestations

- Mettre à l'abri les jeunes en situation d'urgence ;
- Accompagner les jeunes à se mobiliser dans la réalisation de leurs démarches ;
- Veiller à leur sécurité et leur bien-être ;
- Médiatiser les relations entre co-hébergés ;
- S'assurer que les besoins de première nécessité soient satisfaits ;
- Favoriser l'accès aux droits et aux soins, en partenariat avec le référent social ;
- Travailler en lien avec le prescripteur et le jeune, autour d'une solution de relogement ou d'hébergement adapté.

L'hébergement est proposé en co-hébergement, au sein de résidences situées à Libourne. Les logements sont équipés. Les animaux ne sont pas acceptés.

LE SERVICE STABILISATION JEUNES

Les lieux d'hébergement à Libourne :

- Un appartement situé rue de la Marne à proximité du siège et des bureaux de l'équipe pour les jeunes hommes,
- Un appartement, résidence Le Vercors pour les jeunes femmes.

L'équipe composée d'une **éducatrice spécialisée**, d'une maîtresse de maison diplômée **Monitrice Educatrice** et d'une **directrice adjointe**. Un **rondeur** passe une fois chaque soir pour s'assurer que tout est calme et ainsi prévenir des troubles du voisinage. Les **agents d'entretien** interviennent régulièrement pour les petites réparations.

LE PUBLIC HÉBERGÉ

19 jeunes d'hébergés , 10 hommes et 9 femmes **dont 12 âgés de – de 21 ans**. La moyenne d'âge est de 19 ans cette année contre 21 ans l'année dernière.

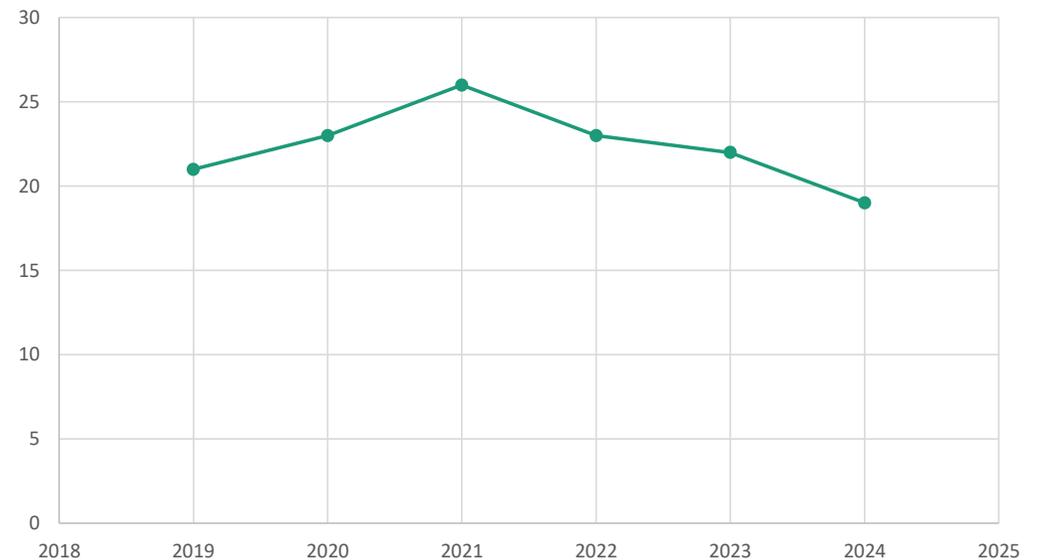
2019 : 21 jeunes – 2020 : 23 jeunes – 2021 : 26 jeunes – 2022 : 23 jeunes – 2023 : 23 jeunes

Composition familiale :

- couple : 1
- personnes seules : 17

Qui accompagne les jeunes entrés en 2024 ?

- La Mission Locale : 2
- MDS : 2
- LEPI : 1
- Réa'j : 3
- Interne Le Lien : 1
- ALEFPA : 2
- CCAS Libourne : 1
- Centre Provisoire Hébergement : 1



LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX 2024

Parcours ASE : 10 jeunes hébergés ont été accompagnés ou sont accompagnés dans le cadre de la protection de l'enfance (placement, AEMO, contrat jeune majeur).

Motifs d'entrée :

- Fin de prise en charge ASE-MNA: 2
- Hébergement urgence : 2
- Hébergement précaire chez un tiers : 6
- Rupture familiale : 6
- Violences intra familiales : 1
- Fin hébergement à la suite de la fermeture d'un service : 1
- Souhait d'autonomie, quitter sa famille hébergée au CPH : 1

Difficultés rencontrées par les jeunes :

- Addictions
- Santé
- Psychiatrie
- Gestion administrative
- Barrière de la langue

Ressources à l'arrivée :

6 sont sans ressource,
1 bénéficie du RSA,
2 perçoivent de l'AAH,
1 reçoit une bourse d'étudiant,
1 a un salaire,
7 sont en Contrat Engagement Jeunes (CEJ),
1 bénéficie de l'ARE.

Insertion professionnelle :

- 1 en CDD,
- 7 en CEJ,
- 3 en formations qualifiantes,
- 1 en attente de signer 1 service civique,
- 4 à la recherche d'un emploi.

FOCUS SUR LES JEUNES AYANT UN PARCOURS ASE

Nombre de jeunes hébergés ayant eu un parcours ASE : 10

Services à l'origine de l'orientation :

- Mission locale : 2
- MDS : 2
- REAJ : 3
- CCAS : 1
- ALEFPA : 2

♀ : 6 ♂ : 4

Moyenne d'âge : 20 ans.

Le plus jeune hébergé : 18 ans

Le plus âgé : 22 ans

2 sorties du dispositif d'accueil MNA (non-renouvellement du contrat jeune majeur)

Les sorties :

- 2 orientations vers le médico social
- 1 retour au domicile familial
- 2 exclusions pour non-respect des règles de vie,
- 1 fin de séjour pour non-renouvellement du titre de séjour

Durée moyenne d'hébergement : 5,2 mois

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES AU QUOTIDIEN

PRE-ACCUEIL

Cela permet au jeune d'être informé du mode collectif. Certains refusent du fait de leur parcours de vie, la gestion de leurs émotions, leur culture. Certains acceptent dans l'urgence pour sortir de la rue en mesurant les conditions d'hébergement.

ENTREE DANS LE LOGEMENT

Mise à disposition du nécessaire literie, prise en compte et mise à disposition de produits d'hygiène de base et denrées alimentaires d'urgence en attendant une orientation vers les associations caritatives.

ENTRETIENS INDIVIDUELS

Au bureau ou sur le lieu de vie : Le lien se crée au rythme des rencontres (2 à 4 fois/semaine) et permet une première analyse des besoins et freins rencontrés.

ATELIERS COLLECTIFS ET INTERVENTION SUR LE COLLECTIF

Ateliers cuisine : Lors des entretiens nous abordons le budget. Les jeunes souffrent souvent d'une grande précarité financière ce qui entraîne la faim, l'impossibilité à se mobiliser, à se concentrer et à se projeter, une exacerbation des émotions, des comportements inadaptés (vol, etc). Pour y palier partiellement, un atelier cuisine est proposé chaque semaine.

Objectif : Gérer d'un budget, préparer un repas, repartir avec le surplus, aborder l'hygiène autour de la préparation, créer du lien entre les colataires et le professionnel, partager un repas et privilégier un moment convivial (certains n'ont pas de réseau ou souhaitent s'en écarter et se retrouvent isolés), recréer un nouveau cercle, partager leur parcours de vie.

Ateliers couture : A la demande des résidents.

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

ATELIERS CULTURELS :

Nos observations mettent en évidence que les jeunes ont des difficultés à exprimer leurs émotions autour de leurs parcours de vie.

Plusieurs ateliers avec un compositeur slam/rap leur a permis de s'exprimer, de jouer avec l'écriture, d'aborder des sujets sensibles et a ouvert des orientations (suivi psy, mise en place de témoignages, etc)

Restitution à la salle de l'Accordeur, pour ceux qui ont souhaité partager leur texte, accompagnés par l'artiste, les autres résidents et l'équipe.

ACCOMPAGNEMENT PHYSIQUE :

L'accompagnement physique vers les partenaires fait partie du bon déroulement de l'accueil. Il permet d'assurer une approche avec plus de sérénité, de relativiser l'inconnu, et prendre confiance. Il est proposé ou à la demande du jeune et s'espace naturellement. Il permet de s'assurer la capacité à se rendre au rendez-vous.

Ces accompagnements sont parfois plus complexes dans les démarches administratives (Mairie, Préfecture, Consulat, gendarmerie, tribunal).

ORIENTATION/INSERTION PRO :

Rencontre avec notre CIP (Prise de contact, accompagnement France travail, etc)

L'ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES

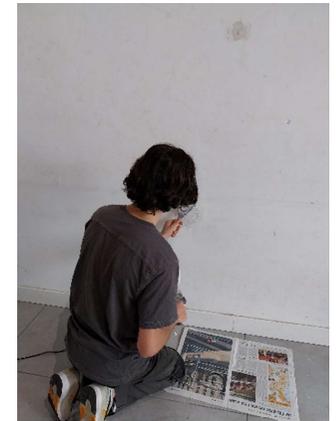
Aménagement de la cour



Avant



Après



Ateliers cuisine & bricolage

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Cette année 2024 a été ponctuée de situations complexes. Notre service a mis en œuvre les moyens nécessaires afin de soutenir au mieux les jeunes accueillis.

Le harcèlement des jeunes

Nous avons accueilli, au sein du service de stabilisation, plusieurs jeunes en situation de fragilité qui ont été harcelés, de la part d'autres jeunes. Un des jeunes harceleurs a été accueilli auparavant sur le dispositif. Il avait bénéficié d'un parcours institutionnel en ITEP dès l'école primaire et montrait une grande instabilité émotionnelle. Malgré la reconnaissance de son handicap, d'un point de vue administratif et l'acceptation de ses difficultés, il ne trouvait plus de sens à pouvoir prendre un traitement, pour se stabiliser psychiquement. Notre service a dû acter une fin d'hébergement pour ce jeune, pour non-respect du règlement et pour le passage à plusieurs reprises de la gendarmerie, pour des actes délictueux. Toutefois, il avait gardé des liens avec les autres jeunes du dispositif.

Les jeunes hébergés ont subi une pression financière régulière de la part de ce jeune que ce soit lors d'appels téléphoniques ou physiquement, pour des transferts d'argent : du virement au retrait d'espèces. Progressivement, par la manipulation mentale, il leur a soustrait de l'argent en les sensibilisant sur la fragilité de sa situation.

Cette situation a conduit au vol d'une trottinette électrique d'un jeune et d'une dette de 250 euros pour un autre ainsi que des menaces physiques et de l'intimidation. Notre service a accompagné les jeunes victimes à déposer plainte ce qui a permis aux jeunes de prendre conscience de ce qu'ils vivaient et d'arrêter les dons d'argent.

Les jeunes en situation de handicap et la rupture avec le soin

Nous accompagnons de plus en plus de jeunes en situation de handicap, qui peuvent être régulièrement en rupture de soins.

Les périodes d'errance, l'isolement familial, leur fragilité psychique les amènent tout d'abord à répondre à leurs besoins premiers et engendrent progressivement un désintérêt à pouvoir prendre soin d'eux. Notre travail au quotidien va se centrer sur l'identification des problématiques de santé et du parcours de vie des personnes, par la mise en mots de leurs souffrances et par la prise de conscience des difficultés qu'ils rencontrent afin de pouvoir les orienter vers les services de soins somatiques et psychiques. Ces accompagnements peuvent être longs et ponctués d'absences car nous respectons la temporalité des jeunes.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Progressivement, nous abordons la nécessité de pouvoir reconnaître le handicap par la constitution du dossier MDPH afin d'assurer une facilité des soins et une sécurité financière, là où l'insertion professionnelle est souvent, à cette période de vie, difficile.

Toutefois, nous n'avons pas toujours la possibilité d'aller jusqu'à la concrétisation de cette démarche. En effet, leur difficulté à pouvoir maintenir un engagement dans l'accompagnement proposé et la complexité de leurs relations sociales amènent régulièrement un décrochage et une rupture avec les travailleurs sociaux. Ce n'est souvent que quelques mois après, quand les jeunes se retrouvent à nouveau en situation précaire, qu'ils resollicitent le service ou qu'un partenaire nous sollicite afin d'obtenir les informations nécessaires pour mettre en place un dossier MDPH.

L'accueil des jeunes au parcours migratoire traumatique

Notre service a constaté l'augmentation de l'accueil des jeunes avec un parcours migratoire complexe. Les causes de ces exils forcés sont souvent multiples que ce soit politique, sécuritaire, économique. Elles retentissent sur le psyché de ces jeunes amenant une vulnérabilité, des répercussions sur leur sommeil, une quête identitaire pour trouver leur place sociale, une volonté d'échapper à la précarité tout en vivant avec une insécurité administrative et pour certains des troubles psychiques... Echapper à la misère, tisser un réseau social sécurisé : autant d'épreuves pour des jeunes de cet âge, dans un environnement parfois austère.

La priorité de notre service est, tout d'abord d'évaluer la durée de séjour accordée aux jeunes afin de les orienter vers les services compétents pour le renouvellement de leur titre, de pouvoir retracer leur parcours pour comprendre l'origine de la migration afin de les aider au mieux pour ensuite coconstruire un projet viable que ce soit vers l'emploi, la formation, les soins psychiques...La validité du titre de séjour est une condition sine qua non pour pouvoir les accueillir au sein du dispositif. Elle a pu entraîner une fin de séjour pour un jeune accompagné. Pour une autre, le service hospitalier Garderose a pu prendre soin de la jeune, en attendant le renouvellement de son titre afin qu'elle puisse être accueillie ensuite vers un service de réhabilitation.

Le lien entre accompagnement et la durée de séjour amène une complexité supplémentaire dans l'accompagnement de ces jeunes.

LES ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DANS L'ACCOMPAGNEMENT

Le droit au séjour et la saturation des services administratifs

La saturation des services publics engendre un retentissement sur le parcours de vie des jeunes et des familles que nous accompagnons. En effet, la délivrance des récépissés et des titres de séjour est malheureusement de plus en plus tardive. De ce fait, l'insertion professionnelle des publics devient plus complexe. Par exemple, un jeune a obtenu son titre de séjour, d'une validité d'un an, fin novembre 2024 et arrive à échéance en juin 2025. Il ne lui reste que 7 mois pour pouvoir se réinsérer durablement et avoir la possibilité de renouveler son titre de séjour. De même pour une mère isolée, qui avait signé un contrat en CDI. Elle a eu une suspension de 3 semaines de son contrat de travail et une interruption des allocations familiales en attendant son récépissé. Son employeur la menaçait de rompre son contrat. Cette mère s'est retrouvée en précarité financière, avec des impayés.

Nous pouvons constater que ces difficultés amènent une fragilité économique des personnes accompagnées et une insécurité psychique.

LES SORTIES 2024

12 sorties en 2024

- 3 retours au domicile familial
- 1 CEJR CEID/HAJPL
- 1 HAJPL
- 1 APJM
- 1 hospitalisation en psychiatrie
- 1 fin de contrat car le jeune n'a pas voulu aller à l'HAJPL
- 1 fin de séjour pour non-renouvellement du droit au séjour
- 3 exclusions pour non-respect des règles de vie

La moyenne des durées de séjour est de 164 jours soit un peu plus de 5 mois

LES PLAINTES ET LES RÉCLAMATIONS / ÉVÉNEMENTS INDÉSIRABLES

La gestion des **plaintes et des réclamations** fait partie intégrante des droits des usagers et c'est une exigence de la Haute Autorité de Santé au travers des différents référentiels.

L'équipe organise le recueil et le traitement des plaintes et des réclamations. Elle communique sur le traitement des plaintes et des réclamations aux parties prenantes.

Les professionnels analysent en équipe les plaintes et les réclamations et mettent en place des actions correctives .

En 2024, l'équipe a recensé :

- * 5 plaintes liées au comportement d'un bénéficiaire : problème de couple, une résidente a laissé la cuisinière allumée, problème de cohabitation (lumière allumée), plainte des voisins (une occupante crie), conflit entre résidentes
- * 1 plainte liée au comportement d'un tiers : vol d'argent par une personne invitée
- * 2 réclamations liées à l'intendance : non-respect du planning ménage

REPONSES APORTEES :

Médiation, écoute éducative de l'équipe, proposition de solution, de démarches à effectuer (dépôt de plainte)

Intervention des ouvriers, intervention des gendarmes

En 2024, aucun **événement indésirable** (EI), **événement indésirable grave** (EIG) ni fait de maltraitance n'a été enregistré. La sensibilisation de l'ensemble des professionnels prévue en 2025, ainsi que la mise en place d'outils dédiés au recueil, au traitement et à l'analyse de ces situations, permettront d'améliorer la traçabilité et de renforcer la culture de la gestion des risques.

OBJECTIFS CPOM

S'ASSURER DE LA FLUIDITÉ DE LA STRUCTURE EN MAÎTRISANT LES DURÉES DE SÉJOUR

		Réalisés 2023	Objectifs 2024	Réalisés 2024
Réduction de l'accueil des personnes accueillies dont la durée de séjour excède 18 mois sans évaluation sociale active et demande de logement social	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 3 mois	33%	33%	57%
	Sur le total des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 3 mois : *pourcentage de personnes à droits complets ayant déposé une demande de logement social	100%	16%	43%
Réduire les séjours de très longues durées	Pourcentage des personnes présentes au 31/12 dont la durée de séjour est supérieure à 6 mois	16%	16%	14%

OBJECTIFS CPOM

AMÉLIORER LA GESTION ET OPTIMISER L'EMPLOI DES RESSOURCES

		Réalisés 2023	Objectifs 2024	Réalisés 2024
Mesurer l'effectivité de l'accueil dans les établissements	Nombre de journées réalisées pendant l'année N / nombre de journées théoriques pendant l'année N (= nombre de places financées x 365 jours)	89%	90%	92%

OBJECTIFS CPOM

FAVORISER LES SORTIES POSITIVES

		Réalisés 2023	Objectifs 2024	Réalisés 2024
Suivre les sorties effectuées dans l'année et la nature des dispositifs de sortie	Nombre de personnes sorties vers un logement de droit commun (parc privé ou social) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	6%	6%	0
	Nombre de personnes sorties vers un logement adapté sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	18%	12%	8%
	Nb de personnes sorties vers un autre dispositif d'hébergement sur l'année N / nb de personnes sorties sur l'année N	24%	28%	17%
	Nb de personnes sorties dans le réseau amical et familial	23%	36%	42%
	Nb de personnes sorties sans solution sur l'année N / nb de personnes sorties sur l'année N	29%	12%	25%
	Nombre de personnes sorties « autres » (dispositif sanitaire, médico-social...) sur l'année N / nombre de personnes sorties sur l'année N	0	6%	8%

OBJECTIFS CPOM

FAVORISER LES SORTIES POSITIVES

		Réalisés 2023	Objectifs 2024	Réalisés 2024
Garantir un travail en collaboration avec les SIAO pour la prise en charge des situations complexes	Nombre de refus d'une orientation par la structure pendant l'année N / nombre d'orientations SIAO pendant l'année	0	5%	0
S'assurer de l'activation des leviers d'accompagnement nécessaires à l'accès vers un logement	Nombre de personnes à droits complets disposant d'une demande de logement social active au 31/12 / nombre de personnes hébergées au 31 décembre de l'année N-1	125 %	25%	50%

OBJECTIFS CPOM

MISE EN ŒUVRE DES CONDITIONS PRÉALABLES À L'ACCÈS À L'EMPLOI

		Réalisés 2023	Objectifs 20234	Réalisés 2024
S'assurer de l'activation des leviers d'accompagnement nécessaires à l'accès vers l'emploi	Nombre de personnes sorties vers l'emploi (CDD, CDI, intérim, IAE) ou la formation (diplômante, qualifiante) dans l'année/Nombre de personnes sorties	23%	30%	25%
	Nombre de personnes entrées sans emploi et sorties avec emploi (ou formation) sur l'année N / Nombre de personnes entrées sans emploi et sorties sur l'année N	12,50%	20%	18%

LES PARTENAIRES

